

Page: 1/7

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 4 Révision: 12.12.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit PFLEGEÖL

Code du produit 2645, 2652-56; 47002645; 47002652-47002655

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants Catégorie de processus

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

ERC10a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)

ERC11a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)

Emploi de la substance / de la préparation Agent de traitement de bois

Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/Fabricant:

Remmers GmbH Postfach 1255 D-49624 Löningen Tel.: 05432/83-0

gen 8856 Tuggen -0 Tel.: 079 470 30 58

Fax: 05432/3985

Service chargé des renseignements :

Tel.: 079 470 30 58

Email: info@remmers-ag.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

innerhalb Deutschlands: 0800 181 7059 within USA and Canada: 1-800-424-9300 outside USA and Canada: 001-703-527-3887

Remmers AG

Etzelstrasse 3

Page : 2/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 4 Révision: 12.12.2016

Nom du produit PFLEGEÖL

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Attention please! This product may cause a self ignition of the material, such as brushes or textiles, if contaminated with the product. Those materials and textiles should be dipped into water after use and before waste treatment. Do not use this product in application cabins, if there are NC - or PUR-coatings are used too, because retarded self-ignitions are possible!

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

| Composants contribuant aux dangers: | | | | |
|-------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|--------|--|
| Numéro CE: 918-481-9 | Alcanes en C10-13, iso- | Asp. Tox. 1, H304 | 60-80% | |
| Numéro CE: 919-857-5 | Alkanes, C9-11-iso- | Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336 | 2,5-5% | |

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

après inhalation :

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si necessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. après ingestion : Garder le patient au calme.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Migraine

Vertiges

Risques Exposition à long terme ou répétée peut causer une irritation de la peau (dermatite).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction:

Mousse

Poudre d'extinction

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Page: 3/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 04.08.2017 Numéro de version 4 Révision: 12.12.2016

Nom du produit PFLEGEOL

(suite de la page 2)

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant Autres indications Refraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloignées les sources d'incendie

Veiller à une aération suffisante

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : neant

Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Ne pas fumer dans les locaux de stockage. Température de stockage: température ambiante.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

N'utiliser que dans des endroits bien aérés.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Avant le début du travail, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

A titre provisoire, filtre:

filtre A (brun) avec EN 405

Protection des mains :

Gants résistants aux solvants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 4)

Page: 4/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 4 Révision: 12.12.2016

Nom du produit PFLEGEÖL

(suite de la page 3)

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

| NOBNIQUE 3. Froprietes physiques et chilliques | | | |
|--|---|--|--|
| 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales. Aspect: | | | |
| Forme : | liquide | | |
| Couleur : | Divers, selon l'encrage | | |
| Odeur : | De type solvanté | | |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. | | |
| valeur du pH: | Non déterminé. | | |
| • | | | |
| Modification d'état | non dátarminá | | |
| Point de fusion : Point d'ébullition : | non déterminé | | |
| Point a equilition : | non déterminé | | |
| Point d'éclair : | >61 °C | | |
| Inflammabilité (solide, gazeux) : | Non applicable. | | |
| Température d'inflammation : | non applicable | | |
| Température de décomposition : | Non déterminé. | | |
| Auto-imflammabilitité : | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. | | |
| Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif. | | |
| Limites d'explosivité : | | | |
| inférieure : | Non déterminé. | | |
| supérieure : | Non déterminé. | | |
| Pression de vapeur : | Non déterminé. | | |
| Densité à 20 °C: | 0,82+/-0,02 g/cm ³ | | |
| Densité relative. | Non déterminé. | | |
| Densité de vapeur: | Non déterminé. | | |
| Vitesse d'évaporation. | Non déterminé. | | |
| Solubilité dans/miscibilité avec | | | |
| l'eau : | non ou peu miscible | | |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau | Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé. | | |
| Viscosité : | | | |
| dynamique : | Non déterminé. | | |
| cinématique à 20 °C: | >17 s (DIN 53211/4) | | |
| Test de séparation des solvants : | < 3 % | | |
| Teneur en solvants : | | | |
| VOC CH: | 77,34 % | | |
| 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. | | |
| | . as a date of informations importanted dispositions. | | |

Page : 5/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 4 Révision: 12.12.2016

Nom du produit PFLEGEÖL

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

à éviter: chaleur, flammes, étincelles

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

néant, lors d'une utilisation correcte

néant, lors d'un stockage conformément aux prescriptions

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : | | |
|--|----------|-----------------|
| ATE (Acute Toxicity Estimates) | | |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 27,7 mg/l (rat) |

| Alcanes en C10-13, iso- | | |
|-------------------------|----------|-------------------|
| Oral | LD50 | >5000 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >5000 mg/kg (rat) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | >20 mg/l (rat) |

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Résultats sur l'homme :

Le contact prolongé/répété peut causer un dégraissement de la peau et peut provoquer une dermatite.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques :

Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page : 6/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 4 Révision: 12.12.2016

Nom du produit PFLEGEÖL

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Recommandation:

Eliminer les résidus de produit liquides dans un centre de collecte de vieux vermis.

Les codés l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, d'autres codes déchet peuvent, le cas échéant, également être asigmés.

Attention please! This product may cause a self ignition of the material, such as brushes or textiles, if contaminated with the product. Those materials and textiles should be dipped into water after use and before waste treatment. Do not use this product in application cabins, if there are NC - or PUR-coatings are used too, because retarded self-ignitions are possible!

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

08 01 11 Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

Emballages non nettoyés :

Recommandation:

Elimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| 14.1 Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA | néant | | |
|---|---|--|--|
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'O | 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONI I | | |
| ADR, ADN, IMDG, IATA | néant | | |
| , , | TIOUTIL | | |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | | | |
| ADR, ADN, IMDG, IATA | | | |
| Classe | néant | | |
| Classe | neant | | |
| 14.4 Groupe d'emballage | | | |
| ADR, IMDG, IATA | néant | | |
| , , | | | |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | | | |
| Polluant marin : | Non | | |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par | | | |
| l'utilisateur | Non applicable. | | |
| 1 444114 | топ арриосою. | | |
| 14.7 Transport en vrac conformément à | | | |
| l'annexe II de la convention Marpol et au | | | |
| recueil IBC | Non applicable. | | |
| Indications complémentaires rlatit au transport | | | |
| | Pas de produit dangereux selon les règlements ci - | | |
| • | dessus | | |
| "Règlement type" de l'ONU: | néant | | |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (813.11)
- Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (814.81)
- Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)
- Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils OCOV (814.018)
- Ordonnance sur la protection de l'air (814.318.142.1)
- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (814.012)
- Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (814.610.1)
- Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (832.30)
- Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: valeurs VME/VLE (remarques), risques physiques,

(suite page 7)

Page : 7/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 4 Révision: 12.12.2016

Nom du produit PFLEGEÖL

(suite de la page 6)

contraintes physiques

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

VOCV (CH) 77,34 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Veuillez considérer les "fiches téchniques" relatives aux spécifications de livraison.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Service établissant la fiche technique : Département Sécurité des produits / EHS Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1